



Ne pas dévoiler le nom du père de mon enfant

Par **Renaud_old**, le **14/08/2007** à **00:40**

Bonjour,
je vais avoir un bébé.

Son père, avec qui je ne suis pas mariée, l'a reconnu et mon bébé portera donc le nom de son père.

Je ne souhaite pas que mon employeur connaisse ce nom mais je crains que certains documents RH (attestation de sécurité sociale, mutuelle) ne le mentionnent.

Puis-je faire en sorte que mon employeur n'ait pas connaissance du nom que portera mon enfant et ne puisse donc pas savoir qui est le père.

Merci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **14/08/2007** à **10:04**

Bonjour,

Il me semble qu'une nouvelle Loi est sortie en début d'année, renseignez vous auprès de l'Etat Civil de votre Mairie

Bon courage

ly31